



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA REPONSE

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
ASSOCIATION CLUB TAURIN VICOIS
(Département du Gers)

Contrôle coordonné : le soutien public à la corrida

Exercices 2019 à 2023

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	4
RECOMMANDATIONS.....	6
INTRODUCTION.....	7
PREAMBULE : L'ENQUÊTE REGIONALE SUR LE SOUTIEN PUBLIC A LA CORRIDA.....	8
1. UNE CULTURE TAURINE ANCREE DANS LA VILLE	10
1.1. Une histoire de la ville marquée par la tauromachie	10
1.2. Une fêria portée par la commune	11
1.3. Une association « le club taurin vicois », seule organisatrice des corridas.....	13
1.3.1. Une gouvernance conforme aux statuts de l'association	13
1.3.2. Une activité associative excédant la seule organisation des corridas.....	13
1.3.3. Des arènes municipales dont les travaux sont supportés par le club taurin vicois	16
2. UN SOUTIEN FINANCIER PUBLIC AUX CORRIDAS TRES LIMITE.....	20
2.1. Le modèle économique du club taurin vicois.....	20
2.1.1. Un modèle économique qui se fragilise	20
2.1.2. Des réserves historiques qui couvrent le déficit.....	22
2.1.3. Un soutien public limité	23
2.2. La fêria communale, une manifestation payante	23
2.2.1. Des festivités de Pentecôte porteuses de recettes.....	23
2.2.2. Une fréquentation soutenue, qui se maintient dans la durée	24
ANNEXES.....	26

SYNTHÈSE

À la suite de la campagne 2023 de participation citoyenne de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, la chambre régionale des comptes Occitanie a retenu le thème du soutien public à la corrida. Dans ce cadre, la chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la commune de Vic-Fezensac et de l'Association du club taurin vicois. La période contrôlée s'étend de 2019 à 2023.

Féria et corrida : deux organisateurs, la commune et une association, et un vif succès

La commune de Vic-Fezensac organise chaque année une féria nommée Pentecôtavic, qui attire plus de 40 000 spectateurs pendant quatre jours. Cette féria, qui a la particularité d'être payante, propose, dans un secteur géographique délimité, des animations variées, des « bodegas » mais aussi un festival de fanfares. Le club taurin vicois, qui est une association de type loi 1901, organise, pour sa part, quatre corridas et deux novilladas durant la même période devant environ 20 000 « aficionados ».

Ces deux manifestations sont marquées par une fréquentation importante, même si la fréquentation aux spectacles de corridas stagne ces dernières années. L'existence des deux manifestations de manière simultanée participe à leur attractivité respective.

La féria participe ainsi à l'animation de la commune, mais sans affecter significativement les finances de la collectivité, grâce à l'existence d'un droit d'entrée. Pour autant, les retombées économiques générées sur le territoire tant par cette feria que par la corrida ne sont pas quantifiables.

Le très faible soutien public aux corridas, dont l'organisation est financée par l'association du club taurin

Les corridas vicoises ne bénéficient que d'un très faible soutien financier public (1 %). C'est l'association du club taurin qui, s'appuyant sur ses recettes de billetterie et ses activités annexes de tenue de bodegas et de stands, a financé les corridas, tout en accumulant des réserves significatives (1,7 M€).

Grâce aux bénéfices dégagés, le club taurin vicois a par ailleurs pris en charge les investissements réalisés dans les arènes (pour 1,06 M€), propriété communale, et continue à prendre en charge à travers la redevance d'occupation versée à la ville une part importante des charges d'entretien de ce bâtiment (15 K€ par an en moyenne).

Toutefois, depuis 2023, la fréquentation stagne : le public, âgé, ne se renouvelle pas suffisamment. Ainsi, malgré une hausse de ses tarifs, le club taurin doit puiser dans ses réserves pour absorber les récents déficits d'exploitation. Le modèle économique de l'association pourrait être fragilisé à terme.

Un projet de rénovation des arènes à financer

Le projet de rénovation des arènes porté par l'ordonnateur et dont le coût estimatif varie entre 8 à 10 M€ selon les hypothèses retenues, nécessite la recherche de financeurs. La commune a entrepris des démarches en ce sens mais elles restent à finaliser. Parallèlement, la convention de mise à disposition des arènes conclue en 1999 entre le club taurin vicois et la commune, pour six semaines d'occupation annuelle dédiée aux corridas, arrive à terme en 2025 et devra être

renégociée. La nouvelle convention devra préserver au mieux comme par le passé les intérêts de la collectivité, alors que dans le même temps, le club taurin, en tant qu'occupant, rencontre des difficultés pour équilibrer ses résultats, ses charges ayant augmenté bien plus vite que ses recettes.

RECOMMANDATIONS

(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)

1. Intégrer dans la prochaine convention de mise à disposition des arènes une actualisation des biens mis à disposition, de la durée réellement utile et des charges et travaux mis à la charge de l'occupant (*CTV et commune de Vic-Fezensac*) - *Non mise en œuvre*.

2. Poursuivre la réflexion engagée sur les modalités de financement de la rénovation des arènes et sur les futures conditions d'utilisation de l'infrastructure (*commune de Vic-Fezensac*) - *Mise en œuvre partielle*.

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse. Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes :

- Mise en œuvre complète : pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète ; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.

- Mise en œuvre partielle : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.

- Non mise en œuvre : pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre ; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis ; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.

- Refus de mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.

- Devenue sans objet : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, « par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

L'article R. 243-5-1 du code des juridictions financières, dispose que « les observations issues du contrôle coordonné de plusieurs organismes de la compétence de la chambre régionale des comptes et qui figure à son programme annuel de travaux peuvent donner lieu à un unique rapport d'observations provisoires ».

Le contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la commune de Vic-Fezensac et de l'association Club taurin Vicois (CTV) a été ouvert par lettre de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie adressée le 25 juin 2024 à Madame Barbara Neto, maire de Vic-Fezensac et Monsieur André Cabannes, président du club taurin vicois.

Un courrier a également été adressé le 15 juillet 2024 à Monsieur Michel Espié, précédent ordonnateur de la commune pour la période courant du 1^{er} janvier 2019 au 7 juillet 2020.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, les entretiens de fin de contrôle ont eu lieu le 7 novembre 2024 avec Madame Neto, maire de Vic-Fezensac en fonctions, Monsieur Michel Espié, précédent ordonnateur de Vic-Fezensac et avec Monsieur André Cabannes, président du club taurin vicois.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, dans sa séance du 4 mars 2025, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

PREAMBULE : L'ENQUETE REGIONALE SUR LE SOUTIEN PUBLIC A LA CORRIDA

Lors de la campagne 2023 de la plateforme citoyenne de la Cour des comptes et des Chambres régionales des comptes¹, le thème du soutien public à la corrida a été proposé par plusieurs contributeurs. La chambre régionale des comptes Occitanie a décidé de l'inscrire à son programme 2024.

L'organisation de corridas en France s'inscrit dans le cadre de l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code Pénal. Il prévoit une exception à la pénalisation de la souffrance animale pour les courses de taureaux « *lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée* ».

S'il s'agit du spectacle le plus connu dans la tauromachie du fait de la qualité du taureau (plus âgé) et de celle du matador expérimenté, la corrida ne représente qu'une faible part des combats ou des courses tauromachiques ayant cours en Occitanie et s'inscrit généralement dans un ensemble de manifestations et de spectacles tauromachiques qui se déroulent lors de fêtes taurines (fêtes votives et férias). Ces dernières présentent le plus souvent des spectacles de tauromachie espagnole comme camarguaise ou landaise. Il existe en effet plus d'une dizaine de combats ou courses de taureaux différents comprenant ou non la mise à mort finale du taureau².

L'ensemble des contrôles retenus pour l'enquête traitent des lieux où sont organisées des spectacles de tauromachie espagnole, dont l'issue est, le plus souvent, la mort du taureau. Il peut s'agir de « *corrida* », de « *novillada* »³ ou de « *corrida de rejon* »⁴. Néanmoins, étant donnée la très forte imbrication des spectacles tauromachiques lors des férias ou autres manifestations taurines, les contrôles abordent l'ensemble des spectacles tauromachiques.

L'enquête et les contrôles afférents sont organisés autour de deux questions principales : d'une part, connaître les soutiens publics apportés à la corrida, quelles qu'en soient les formes (soutiens financiers, matériels, directs, indirects, via les mises à disposition) ; d'autre part, identifier si les spectacles tauromachiques génèrent des retombées économiques et touristiques pour le territoire (tourisme, filière taurine, emplois directs et indirects).

1 La plateforme citoyenne de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes permet tous les ans à chaque citoyen âgé d'au moins 15 ans de proposer des thèmes de contrôle et d'enquête pour les juridictions financières. Elle vise ainsi à associer les citoyens à la planification des travaux des juridictions financières, en les impliquant en tant qu'usagers, contribuables, électeurs ou acteurs de la vie publique (<https://participationcitoyenne.ccomptes.fr/>).

² Cf annexe 1

³ Corrida mettant en scène un torero moins expérimenté et un taureau plus jeune.

⁴ Corrida à cheval

encadré 1 : tauromachie, fête taurine et fêria

La **tauromachie** regroupe plusieurs formes de spectacles taurins, dont les spécificités varient selon les régions. Les principales variantes sont la tauromachie espagnole, portugaise, camarguaise et landaise, qui se distinguent par leur rapport au taureau, les traditions et les règles qui les régissent.

La **tauromachie espagnole** est une pratique culturelle ancienne dans laquelle un torero affronte un taureau de combat dans une arène. Elle repose sur des règles strictes et se déroule en plusieurs phases, appelées « *tercios* », chacune avec des techniques spécifiques (cape, banderilles, épée) pour affaiblir et dominer l'animal. Le combat se termine le plus souvent par la mise à mort du taureau. La tauromachie inclut plusieurs formes, dont la « *corrida de toros* » (spectacle classique), la « *novillada* » (avec de jeunes taureaux) et le « *rejoneo* » (à cheval).

Dans la **corrida portugaise**, l'affrontement a lieu entre un cavalier et un taureau de combat, mais la mise à mort de ce dernier ne se fait pas en public. Elle est pratiquée essentiellement au Portugal et dans le Midi de la France.

La **course camarguaise** est une forme de tauromachie pratiquée en Camargue, dont le but des participants, appelés "raseteurs", est de récupérer des attributs (cocarde, ficelle, gland) fixés sur le taureau. Les raseteurs entrent dans l'arène et esquivent les attaques du taureau, se servant de leur agilité pour atteindre les attributs sans être blessés. Dans cette course, le taureau n'est pas mis à mort.

La **course landaise** est pratiquée dans le sud-ouest de la France, notamment dans les Landes. Comme dans la course camarguaise, il n'y a pas de mise à mort. Le spectacle implique des écarteurs et des sauteurs qui affrontent des vaches, souvent de race "*brava*", dans une arène. Le but est d'éviter les charges des vaches avec agilité et bravoure, soit en esquivant de justesse, soit en sautant par-dessus elles. La course landaise se distingue par l'utilisation de vaches plutôt que de taureaux et par l'accent mis sur la virtuosité et l'acrobatie des participants.

Contrairement aux tauromachies espagnoles et portugaises, la course camarguaise et la course landaise sont des sports reconnus par une fédération nationale.

Lorsque ces différents types de spectacles se retrouvent englobés dans un ensemble de manifestations populaires dont la centralité est le taureau, on parle alors de **fête taurine** qui est avant tout dédiée aux traditions locales où le taureau symbolise la culture et l'identité de la région. Des manifestations taurines y sont programmées, telles les « *encierros*⁵ », « *abrivados* »⁶, « *bandidos*⁷ », taureaux piscine.

On parle de **fêria** lorsque les manifestations populaires incluent des éléments taurins mais ne se limitent pas à cela. Elle est un événement festif complet qui peut durer plusieurs jours, voire une semaine, et qui comprend en dehors des spectacles tauromachies, des animations culturelles et festives (défilés, concerts, spectacles de rue, feux d'artifice, etc.), des bodegas (lieux où les gens se retrouvent pour manger et boire) et des stands de foire avec manèges, jeux pour enfants et activités diverses.

⁵ Dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault, les encierros sont des lâchers de taureaux de Camargue sur un parcours clos, dans une rue fermée aux extrémités par des barrières ou sur une place publique dont les accès sont fermés de la même manière.

⁶ Les abrivados simulent les trajets que les taureaux devaient parcourir pour aller des pâturages aux arènes pour participer à des courses. Les jeunes du village s'amusaient parfois à faire s'échapper un taureau pour s'en amuser. Il s'agit aujourd'hui d'un jeu taurin qui reprend cet affrontement entre les « *gardians* » (gardiens d'un troupeau de taureaux) et les jeunes villageois.

⁷ Au contraire de l'abrivado, le bandido était le trajet effectué par le taureau des arènes aux pâturages, une fois les jeux terminés.

1. UNE CULTURE TAURINE ANCREE DANS LA VILLE

1.1. Une histoire de la ville marquée par la tauromachie

La commune de Vic-Fezensac (3 500 habitants), située dans le département du Gers en région Occitanie, est une des principales villes taurines de France où se pratique des corridas espagnoles (avec mise à mort du taureau).

En 1931, des arènes pouvant accueillir plus de 3 500 personnes sont construites. La première novillada a lieu le 15 mai 1932. Un an plus tard, la capacité des arènes est portée à 5 847 places et la première corrida se déroule le 16 septembre 1934.

Hormis des périodes d'interruption exceptionnelle (pendant la seconde guerre mondiale, en mai 1968 et lors de la crise du COVID 19), l'activité tauromachique de Vic-Fezensac s'est poursuivie sans discontinuité jusqu'à nos jours. Autrefois également organisés lors de la fête de Saint-Mathieu et à la mi-août, les spectacles taurins ont été recentrés sur le seul week-end de Pentecôte.

Une fêria regroupant diverses animations dans les rues et s'adressant à un large public est organisée durant le même week-end. L'événement regroupant donc, feria et corrida, a acquis une certaine notoriété, due non seulement aux spectacles taurins qui se déroulent dans les arènes mais aussi aux festivités associées.

En lien avec ses manifestations taurines, Vic-Fezensac adhère à l'Union des villes taurines de France (UVTF) depuis 1972 et son maire y tient le rôle de délégué⁸. La commune verse à l'association, UVTF, chaque année 2 500 € de cotisation. La collectivité a aussi, par arrêté municipal du 4 mai 1999, adopté un règlement municipal taurin reprenant en intégralité celui proposé par l'UVTF. Une commission taurine extra-municipale (CTEM), qui regroupe des élus et des professionnels du domaine, a été mise en place afin d'apporter à l'administration municipale une aide technique à la préparation et à l'organisation des spectacles taurins.

encadré 2 : l'union des villes taurines de France et son règlement taurin

L'Union des villes taurines de France (UVTF) est une association qui regroupe les villes françaises où se déroulent des corridas et d'autres types de spectacles taurins, principalement dans le sud du pays. Fondée en 1966, cette organisation vise à défendre, promouvoir et organiser la pratique des spectacles taurins dans les municipalités membres, tout en veillant au respect des traditions et des règlements en vigueur. Elle est composée d'une cinquantaine de membres.

Adopté la même année que sa création, le règlement taurin de l'UVTF vise à encadrer l'organisation et la pratique des spectacles taurins dans les villes qui sont adhérentes à l'Union, en garantissant que ces événements se déroulent dans le respect des traditions taurines, des normes de sécurité et de l'éthique de la tauromachie. D'après les statuts de l'UVTF, il a pour objet « *d'assurer la défense et la sauvegarde des courses de taureaux avec mise à mort et donc d'en permettre une célébration correcte en conservant à ce spectacle son caractère de noblesse, d'éthique, et notamment en empêchant que des abus ne soient commis dans la présentation des taureaux de combat* ».

⁸ Mme Barbara Neto a été désignée déléguée par le conseil municipal du 1^{er} octobre 2020. M Victor Jaffres a été désigné suppléant par la même séance.

Ce **texte, à valeur réglementaire interne** à l'UVTF, s'impose uniquement dans les communes qui ont décidé de le reprendre dans leurs arrêtés ou règlements municipaux. Ainsi, l'article 3 du règlement précise que *« pour son application, le présent règlement devra faire obligatoirement l'objet d'un arrêté municipal que les arènes soient la propriété de la Ville ou celle d'un particulier ou d'une société, et quel que soit le mode de gestion. »*

Aussi, comme le précise son préambule, à partir du moment où il est adopté par la commune, le règlement s'impose à tous les organisateurs de spectacles taurins, aussi bien les villes opérant directement en régie que les sociétés agissant dans le cadre d'une délégation de service public ou les associations bénéficiant d'une mise à disposition des arènes. Il s'impose également dans les arènes privées.

Conformément à l'article 8 du règlement taurin, la CTEM doit intervenir au moins à trois moments différents chaque année, en amont des spectacles pour être informée des projets, lors de l'arrivée des bêtes pour effectuer la visite, et en fin de saison pour faire un bilan. Si en 2019, ces missions étaient pleinement réalisées et retracées, pour les années qui ont suivies la pandémie, seule la visite liée à l'arrivée des bêtes dans les arènes a fait l'objet d'un compte rendu. L'absence des deux autres réunions prévues par le règlement municipal taurin ou à tout le moins l'absence de compte rendu de ces dernières, ne permet pas au maire⁹ de s'assurer des conditions dans lesquelles les spectacles sont correctement programmés et conduits. .

1.2. Une féria portée par la commune

Dans le présent rapport, les termes « féria », « festivités de Pentecôte » ou « Pentecôtavic » désignent les festivités hors corridas organisées dans les rues de Vic-Fezensac pendant le week-end de la Pentecôte.

Les festivités de la Pentecôte, dénommées Pentecôtavic, rassemblent environ 40 000 personnes pendant quatre jours dans un périmètre géographique délimité, et présentent la particularité d'être la seule féria d'Occitanie dont l'entrée est payante. Son programme inclut des fanfares (200 musiciens dans les rues), des défilés, des concours et compétitions, des expositions, des concerts, des jeux taurins dans des arènes éphémères ainsi que des animations pour les enfants. L'organisation de la féria Pentecôtavic est assurée par la commune assistée par une association du même nom, l'association Pentecôtavic.

Pentecôtavic se déroule dans une zone à l'accès limité (zone bleue sur le plan figure 1), n'incluant pas les arènes (zone rose sur le plan figure 1). L'accès à la zone des arènes est par contre gratuit, cette zone accueille outre les spectacles de corridas, des espaces de buvette et de restauration. Se déroulant dans un périmètre distinct, son organisation et sa billetterie ne relèvent pas de la commune.

Le pass Feria donne accès à l'événement mais aussi aux parkings ou aux campings dont la commune assure la gestion¹⁰ lesquels sont ouverts pendant la seule période festive. La commune organise aussi des navettes entre Vic-Fezensac et Auch¹¹. Enfin, elle assure la coordination de la sécurité de l'événement et l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

⁹ L'article 6 du règlement taurin désigne le maire en tant que président de droit de la CTEM

¹⁰ Ces aires d'accueil des campeurs sont ouvertes uniquement pendant les festivités. Elles représentent 2 500 emplacements avec véhicules, auxquelles quelques emplacements de tentes peuvent s'adjoindre

¹¹ dont le coût est financé à parts égales par la préfecture et le conseil départemental

Figure 1 : plan féria et corridas



Source : commune de Vic-Fezensac

Cette manifestation génère des recettes multiples pour la commune. Elle perçoit les recettes des entrées de la féria et des campings, mais aussi des redevances pour l’occupation du domaine public. Des autorisations d’occupation du domaine public pour l’installation des bodegas et des extensions de terrasses de café et de restaurant existantes sont délivrées par la commune.

Les tarifs de la feria Pentecôtavic sont approuvés par le conseil municipal. Ils ont augmenté en 2023 pour tenir compte des conséquences de l’inflation.

tableau 1: tarifs des entrées à la Féria

	219-2022	2023-2024
Pass Feria 3 jours	10	20
Pass feria 1 jour		10
Pass Feria trois jours + occupation camping	15	25
Parking véhicule au camping des acacias	10	10

Source : délibérations municipales sur les tarifs pour les fêtes de Pentecôte

L’association Pentecôtavic est en charge de la partie évènementielle. À ce titre, elle mobilise les bénévoles, organise les concerts gratuits (y compris le choix des artistes), les animations dans les rues (dont les fanfares, les courses de garçons de café, les jeux taurins dans les arènes éphémères et les démonstrations proposées par les associations de la ville).

Elle tire ses recettes de la vente des marinières et de différents accessoires (casquettes, foulards, lunettes et affiches). Elle a également perçu une subvention municipale annuelle de 2019

à 2022, pour un montant total de 66 056 €¹². La commune ne subventionne plus l'association depuis 2023, mais apporte une aide en nature.

1.3. Une association « le club taurin vicois », seule organisatrice des corridas

1.3.1. Une gouvernance conforme aux statuts de l'association

Le club taurin vicois, dont la création remonte au 30 mars 1983, organise les corridas et novilladas dans les arènes de Vic-Fezensac conformément à ses statuts (article 2 : « l'organisation de spectacles taurins, la mise en œuvre de moyens susceptibles de faire connaître et aimer l'art taurin et le développement de l'Aficion »).

L'association est constituée d'une cinquantaine de membres actifs et honoraires (qui ne participent plus à l'activité courante de l'association mais s'en tiennent informés), tous redevables d'une cotisation de cinq euros.

Les membres se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an pour prendre connaissance du rapport moral du Président, voter le bilan et le rapport financier, et décider du renouvellement des membres. Le droit de vote au sein de l'assemblée générale est réservé aux seuls membres actifs.

Le club n'emploie qu'un seul salarié qui exerce des fonctions relatives à la comptabilité et à la gestion de la billetterie. Tous les autres intervenants sont bénévoles.

1.3.2. Une activité associative excédant la seule organisation des corridas

Le club taurin vicois (CTV) assure seul l'organisation des corridas. Une convention lie le club à la commune pour définir les conditions d'occupation des arènes, pour le reste le club organise librement les corridas, tout en respectant le règlement taurin, et même au-delà des corridas, il organise, ou tout du moins coordonne à son bénéfice les activités annexes de restauration sur le parvis des arènes.

Une activité d'organisateur de corrida dynamique

Les membres du club sélectionnent les élevages de taureaux (essentiellement en Espagne), se rendent sur place pour choisir, en fonction de leur bravoure, ceux qui combattront dans l'arène puis sollicitent les toreros les plus à même de les toréer.

26 spectacles taurins ont été organisées par le club taurin vicois entre 2019 et 2024, avec une interruption en 2020 en raison de la crise sanitaire. Il s'agit essentiellement de corridas auxquelles s'ajoutent chaque année une à deux novilladas. Toute l'activité taurine est concentrée sur le seul week-end de la Pentecôte.

¹² Les sommes allouées par la commune à l'association sont de 22 500 € en 2019, 13 800 € en 2020, 17 000€ en 2021 et 12 756€ en 2022.

tableau 2: spectacles taurins organisés dans les arènes de Vic-Fezensac

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Corridas	4		3	4	4	4
Dont corridas concours	1		1	0	1	1
Dont corridas <i>mano a mano</i>				1	1	
Novilladas	2		1	1	2	2
Dont novilladas piquées	1		1	1	1	1
Tous spectacles	6	0	4	5	6	6

Source : CRC, à partir des données de l'association

La commune est une des seules villes taurines de France qui défend une approche dite « toriste », c'est-à-dire centrée sur le taureau, dans un écosystème où la culture dominante est « toreriste » (plutôt centrée sur l'identité du torero). Les corridas vicoises mettent en scène des encastes puissants, réputés difficiles à combattre. Peu prisés des grandes figures du monde de la tauromachie, ils sont combattus à Vic-Fezensac par des toreros prêts à les défier pour faire grandir leur renommée. Sur le site du club, une formule illustre la politique défendue : « des Toros-Toros pour des toreros qui veulent bien les toréer ! »¹³. Un trophée « Paul Clarac » est décerné au meilleur toro de chaque fêria.

En conséquence de la qualité et la puissance des taureaux qui combattent, les arènes de Vic-Fezensac constituent un lieu de combat particulièrement dangereux. En 2023 puis en 2024, un torero y est encorné¹⁴.

Les organisateurs des spectacles taurins doivent garantir l'assistance sanitaire en cas d'accidents ou blessures des personnes intervenant à l'occasion des spectacles. Le règlement municipal taurin précise qu'une salle d'infirmerie doit être aménagée et contenir du matériel destiné à la pratique d'une chirurgie d'urgence spécifique à la corrida. Les arènes de Vic-Fezensac disposent d'une infirmerie et d'un bloc opératoire. Trois chirurgiens dont un chirurgien vasculaire et un chirurgien viscéral, trois anesthésistes et des infirmières sont mobilisés pendant toute la durée de la fêria sur chaque spectacle. Bénévoles, ils sont logés et nourris par le CTV, leurs assurances professionnelles couvrant les actes réalisés à Vic-Fezensac. Deux ambulances sont mises à disposition pour assurer le transport entre le bloc opératoire et l'hôpital en cas de besoin.

Le CTV détermine les tarifs des entrées aux arènes, sans intervention de la commune, et encaisse les recettes.

¹³ Paul Clarac

¹⁴ Dans les arènes de Vic, le torero Morenito de Aranda a été encorné à l'aisselle le 18 Juin 2023 dès les premières minutes de la corrida, ce qui a occasionné une blessure de 20 cm de profondeur. Il est alors transféré par hélicoptère au CHU de Toulouse. Le torero Roman Collado a été encorné à la cuisse gauche le 20 mai 2024, ce qui a entraîné deux opérations. Il a été admis à l'hôpital de Mont de Marsan qui dispose d'une équipe de spécialistes de la chirurgie taurine. Son transport a été réalisé par le Samu d'Auch, accompagné d'une escorte de la gendarmerie.

tableau 3: évolution des tarifs

(en €)	Tarifs 2019		Tarifs 2022-2024	
	de	à	de	à
Billets Corridas	32	86	34	90
Billets corrida concours Dim matin	32	71	34	75
Abonnements Feria	178	323	144	348
Forfait samedi (Corrida + Novillada)	44	98		
Forfait samedi (Novillada seule)			25	37

Source : CRC, à partir des données de l'association

L'affluence moyenne révèle un taux de remplissage des arènes lors des spectacles qui se situe entre 47 et 52 % (hors périodes COVID). Un retour du public s'est opéré lors de la sortie de la crise sanitaire en 2022, mais depuis le nombre de spectateurs fait apparaître une légère baisse (-5 % en deux ans), que le club taurin attribue à des conditions climatiques désavantageuses. Les spectateurs payants remplissent 37 % de la jauge des arènes en 2024.

tableau 4: taux de remplissage moyen des arènes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
nombre moyen d'entrées par spectacle	3 224		2 517	3 555	3 400	3 214
tous spectateurs confondus	47 %		37 %	52 %	50 %	47 %
dont spectateurs payants	41 %		34 %	47 %	40 %	37 %
dont spectateurs invités	6 %		3 %	5 %	10 %	10 %

Source : CRC, à partir des données de l'association

Le nombre d'invitations distribuées a augmenté au cours de la période, passant de 2497 pour tous les spectacles en 2019 à 4053 en 2024¹⁵. Cette augmentation des invitations est liée à l'organisation d'une nouvelle novillada non piquée en 2023 et 2024 dont les places sont offertes aux abonnés. Ils bénéficient ainsi d'un spectacle gratuit. Si une corrida est annulée les jours précédents pour cause d'intempérie, la novillada non piquée est supprimée et remplacée par la corrida qui n'a pas pu avoir lieu. Ainsi, les abonnés ne sont pas lésés et le club n'a pas de remboursement à réaliser.

Une activité annexe de gestion des bodégas sur le parvis des arènes

L'association assure également, en dehors de la zone payante, autour des arènes, un espace de convivialité dénommé « le Campo de Feria » qui accueille les spectateurs des corridas mais est ouvert à tous. En 2023, neuf points de restauration et cinq bars y sont installés et proposent notamment des dégustations de produits locaux. Le CTV exploite deux bodégas et loue des stands, et d'autres espaces à des professionnels de la restauration et du monde viticole.

Si les statuts de l'association l'autorisent à tenir des bodégas ou à louer des espaces à d'autres organismes, la convention d'occupation des arènes n'autorise pas la sous location ni dans les arènes ni sur son parvis. Les bodegas louées sur le parvis ne disposent pas non plus d'une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par la commune.

¹⁵ Environ 50 places par spectacle sont offertes à la commune, soit un total de 300 invitations.

Figure 2 : les stands tenus directement ou indirectement par le CTV

Source : Site internet du CTV

1.3.3. Des arènes municipales dont les travaux sont supportés par le club taurin vicois

Les arènes sont la propriété de la commune qui en coordonne les activités et en assure la gestion. L'ouvrage a été construit en 1929. Deux extensions ont été réalisées depuis, l'une en 1933, l'autre en 1998.

D'une capacité de 6 834 places¹⁶, elles sont désignées arènes de première catégorie par l'article 10 du règlement taurin de l'UVTF, au même titre que six autres communes françaises, toutes situées dans le sud de la France. Ce classement place les arènes de Vic-Fezensac au même niveau que les plus grandes places françaises et espagnoles de la tauromachie.

tableau 5: arènes de première catégorie

Arènes françaises	
Arènes de première catégorie	Arles - Bayonne - Béziers- Dax - Mont de Marsan - Nîmes – Vic- Fezensac
Arènes espagnoles	
Arènes de première catégorie	Madrid, Séville, Cordoue, Barcelone, Valence, Saragosse, Bilbao, Sans Sebastian, Pampelune et Malaga.

Source : CRC, à partir des règlements taurins français et espagnols

1.3.3.1. Un dispositif atypique de mise à disposition des arènes à l'association du club taurin

La commune de Vic-Fezensac met à disposition du club taurin vicois les arènes municipales par le biais d'une convention d'occupation. Celle-ci précise les périodes d'occupation des lieux et la nature des biens immobiliers mis à disposition.

Conclue en 1999 pour une durée de 25 ans, la convention prévoit la mise à disposition des arènes, de son enceinte et d'un bureau en contrepartie du versement annuel d'un loyer de 60 980€ soit un montant total de 1 524 491 € sur les 25 années. Sept avenants successifs ont modifié son

¹⁶ selon l'article 1 de l'avenant n°4 du 16 février 2015 à la convention de 1999

contenu et plus spécifiquement les conditions financières de versement des loyers, mais aussi la prise en charge de travaux ou la durée de la convention.

Les versements des loyers sont assortis de modalités financières particulières. L'association a ainsi versé à la commune, dès la signature de la convention, deux tiers des loyers dus pour une occupation d'une durée de 25 ans soit 1,06 M€ équivalent aux loyers des 10 premières années et à la moitié des loyers des 15 années suivantes¹⁷.

Cette somme versée à la signature de la convention correspond au montant des travaux d'extension des arènes réalisés par la commune en 1998. Ainsi, ce versement anticipé de loyer a permis à lui seul, de financer les travaux d'extension des arènes, dont la commune est propriétaire. En 2011, un nouvel avenant met à la charge du club taurin des travaux d'un montant de 10 500 € réalisés par la commune pour l'aménagement d'un local situé dans les arènes et devant servir de lieu de restauration pour les accompagnateurs des taureaux.

A compter de 2009, un avenant a ramené le solde du loyer restant dû chaque année de 30 490 € à 15 000 €. Cette minoration est justifiée, selon l'avenant par le fait que « le spectacle taurin ne suscite plus l'engouement populaire ... ». Une clause de revoyure était prévue à cinq ans, mais l'avenant de 2014 a prolongé la minoration du loyer jusqu'au terme de la convention.

La convention prévoyait initialement que le club taurin occupait les arènes 14 semaines en contrepartie du loyer. Par avenant en date du 1 mai 2009, la durée d'occupation a été ramenée à 9 semaines, en contrepartie de la baisse de loyer. En réalité, le club taurin n'utilise les arènes que pendant les fêtes de Pentecôte pour trois jours de spectacles tauromachiques et les journées de préparation et de nettoyage, soit 6 semaines.

Enfin le contrat, qui aurait dû prendre fin en 2023, a été prorogé par deux avenants successifs jusqu'en 2025 en raison de la crise COVID19¹⁸.

¹⁷ $(60980 \times 10) + (30490 \times 15) = 1067150\text{€}$

¹⁸ Avenants 6 et 7 des 2 octobre 2020 et 1^{er} novembre 2021

tableau 6: la convention d'occupation des arènes et ses avenants¹⁹

	convention de 1999	avenant n°1 mai 2009	avenant n°2 février 2011	avenant n°4 décembre 2014	avenant n°6 novembre 2020	avenant n°7 novembre 2021
durée de la convention	25 ans					
Loyer annuel (versement de base)	60 980 €				Décalage de versement d'un an	Décalage de versement d'un an
modalités de versement	1067150€ à la signature puis 30490 par an à compter de 2009	15 000 € par an au lieu de 30490€				
travaux			10 500 €			
durée d'occupation	14 semaines	9 semaines				
locaux occupés	arènes municipales de 6 888 places, son enceinte et son pourtour immédiat une partie de la halle municipale pour servir de bureau		arènes municipales de 6 888 places, son enceinte et son pourtour immédiat une partie de la halle municipale pour servir de bureau local de 10 m ² pour la restauration des gardiens de taureaux	arènes municipales de 6 834 places, son enceinte et son pourtour immédiat une partie de la halle municipale pour servir de bureau local de 10 m ² pour la restauration des gardiens de taureaux		
à la charge de l'association	propreté, réparations locatives et entretien courant					
à la charge de la commune	grosses réparations					

Source : CRC, à partir de la convention de 1999 et de ses sept avenants successifs

En conclusion, la convention et ses avenants ont fait porter la charge de l'intégralité des travaux réalisés dans les arènes au seul club taurin vicois, et les modalités de versement des loyers ont évité tout besoin de financement à combler auprès d'établissements financiers. Par ailleurs, le loyer annuel, même minoré, versé par le club taurin couvre les charges annuelles courantes d'entretien des arènes (hors coûts de personnel estimés à 20 000€ par an par la commune). Ainsi et alors même que le CTV n'utilise les arènes que six semaines dans l'année, la convention conclue a permis jusqu'à ce jour à la commune de rénover et d'entretenir ses arènes sans impacter ses ressources. Cette convention a protégé les intérêts publics de la collectivité.

Sur une année, les arènes sont occupées, en moyenne une dizaine de jours par d'autres associations que le club taurin vicois, par des structures de type associatives ou privées. Hormis le club taurin vicois, seule l'association « chevaux et passions du sud » et les organisateurs du festival Tempo Latino paient un loyer ou une redevance pour l'occupation des arènes, les autres occupants bénéficient d'une mise à disposition gratuite. L'association Tempo Latino utilise les arènes pour un temps d'occupation identique au club taurin (6 semaines) contre une redevance de 2000 €. Ces

¹⁹ Les avenants 3 et 5 portent sur des modifications mineures, ils ne sont donc pas mentionnés dans ce tableau.

prises à disposition avantageuses pour les organisateurs d'événements sont possibles en raison du financement apporté par le club taurin vicois pour les quelques semaines de mise à disposition.

La convention arrive bientôt à son terme, la pratique a peu à peu évolué et les termes de cette convention couvrent imparfaitement les conditions réelles de mise à disposition des arènes. Ainsi la chambre recommande à la commune lors du renouvellement de la convention d'adapter et de préciser d'une part le périmètre des biens et espaces réellement mis à disposition du club taurin (parvis des arènes), d'autre part la durée de mise à disposition, et enfin les travaux et les dépenses d'entretien mis à la charge du club taurin.

Recommandation :

1. Intégrer dans la prochaine convention de mise à disposition des arènes une actualisation des biens mis à disposition, de la durée réellement utile et des charges et travaux mis à la charge de l'occupant (CTV et commune de Vic-Fezensac) - Non mise en œuvre.

1.3.3.2. Un projet de réhabilitation qui reste à finaliser

Le monument, dont la structure des gradins est constituée d'un béton qui date des années trente, se fragilise avec le temps et nécessite des opérations de réhabilitation pour en assurer la conservation mais aussi préserver la sécurité des lieux. À cette nécessaire mise en sécurité s'ajoute une réflexion sur son occupation, les arènes étant inoccupées l'essentiel de l'année. Plusieurs études relatives aux travaux de rénovation des arènes ont été réalisées depuis 2019, intégrant une diversification des usages de l'infrastructure.

Le projet viserait à constituer un lieu de multi activités mêlant les manifestations existantes (tauromachie, concerts, visites) et de nouvelles (sports, loisirs, culturels, spectacles, associatifs). Des études préalables réalisées avec le soutien de l'Etat ont avancé des hypothèses quant au mode de gouvernance, une option semble à ce jour privilégiée : la constitution d'un syndicat mixte (SEM). La dernière étude de 2023 établit une projection des coûts de fonctionnement futurs et des recettes prévisionnelles attendues estimées autour 36 000 € et 66 000 € par an.

D'un montant variant entre 8 à 10 M€ selon les options envisagées²⁰, l'enveloppe prévisionnelle de travaux est équivalente au montant cumulé des investissements réalisés par la commune sur la période allant de 2019 à 2023. Sans l'apport de financements externes, la capacité de désendettement²¹ de la collectivité serait portée de 3,8 à 13,5 ans ou 16 ans en fonction du montant de travaux retenu²². La commune précise en réponse rechercher des financements auprès d'acteurs publics et privés (région Occitanie et fondation du patrimoine) et que d'autre part le projet est inscrit au CRTE (contrat pour la réussite de la transition énergétique) du Pays d'Armagnac, ce qui lui ouvrira aussi des financements de l'Etat. Toutefois aucun financement extérieur n'est à ce jour acté.

²⁰ Avec notamment deux options avec ou sans couverture amovible des arènes.

²¹ La capacité de désendettement est le ratio entre l'épargne brute et la dette, indiquant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si l'épargne est entièrement consacrée à cet objectif.

²² un ratio de 12 années est considéré comme acceptable tandis qu'un ratio de 15 années indique une situation financière préoccupante

Aussi, la Chambre recommande à la commune de poursuivre la démarche engagée, en amont de tout projet de rénovation d'ampleur des arènes, afin de précisément définir les modalités de financement et les conditions d'utilisation.

Recommandation :

2. Poursuivre la réflexion engagée sur les modalités de financement de la rénovation des arènes et sur les futures conditions d'utilisation de l'infrastructure (*commune de Vic-Fezensac*) - *Mise en œuvre partielle.*

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Vic-Fezensac, ville adhérente de l'Union des villes taurines de France (UVTF), est une place historique de la tauromachie. Les corridas se déroulent comme la feria, sur le Week end de Pentecôte, néanmoins ces deux manifestations occupent un périmètre géographique contigu mais distinct. Si la commune porte les festivités hors corridas, les corridas sont organisées par une association, le club taurin vicois. Cette association organise des spectacles qui se distinguent par leur approche centrée sur l'animal plutôt que sur celui qui le torée. La mise en scène d'encastes particulièrement combattifs font de Vic-Fezensac un lieu de combat réputé dangereux.

La feria de Pentecôte, qui rassemble un public large d'environ 40 000 personnes chaque année, a la particularité d'être payante. La commune perçoit les recettes provenant de la billetterie d'accès. Elle confie l'organisation des événements festifs à l'association Pentecôtavic, et lui apporte une aide en nature.

La ville est propriétaire des arènes, dont les derniers travaux d'agrandissement (qui datent de 1998) ont coûté environ 1 M€. Ces arènes sont mises à disposition de plusieurs associations, dont le club taurin vicois, pour une durée de 6 semaines. Ce dernier paye un loyer, qui a couvert la totalité des investissements engagés par la collectivité au titre de la rénovation des arènes, ainsi que les dépenses d'entretien de celles-ci (hors coûts de personnel). Vieillissantes et nécessitant des travaux de structures, ces arènes doivent aujourd'hui faire l'objet d'une réhabilitation, mais le projet reste à finaliser, notamment quant aux modes de financement. De plus, la convention d'occupation des arènes par le club taurin arrivera à échéance prochainement ; une nouvelle négociation pourra donc être ouverte avec le club sur les conditions financières de la nouvelle mise à disposition.

2. UN SOUTIEN FINANCIER PUBLIC AUX CORRIDAS TRES LIMITE

2.1. Le modèle économique du club taurin vicois

2.1.1. Un modèle économique qui se fragilise

Le résultat de l'association était bénéficiaire sur toute la période (à l'exception de l'année 2020, année de crise sanitaire), mais en 2023, il devient déficitaire, et ce résultat déficitaire devrait se renouveler en 2024. Malgré une hausse des produits significative et régulière après la crise sanitaire, les charges ont connu une augmentation plus rapide, et les résultats financiers et exceptionnels n'ont pas compensé le déficit d'exploitation. Le modèle économique apparaît

fragile, en raison de recettes de nature volatiles car fortement exposées à des facteurs externes, dont principalement les conditions météorologiques.

tableau 7: les résultats du club taurin vicois

	2019	2020	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	833 345	31 921	503 496	819 950	822 226
Charges d'exploitation	914 737	93 742	450 286	774 688	877 528
Résultat d'exploitation	-81 392	-61 821	53 210	45 262	-55 302
Résultat financier	23 867	11 333	18 788	22 581	32 866
Résultat exceptionnel	61 912	-1 245	-11 302	100	-7 229
Résultat	4 387	-51 733	60 696	67 943	-29 665

Sources : CRC, à partir des comptes annuels de l'association

Les produits d'exploitation proviennent essentiellement de la vente des billets de corridas et des abonnements. Ils représentent 75 % des produits de l'association. Les autres produits proviennent des recettes de la buvette et de la bodega exploitée par l'association et des loyers d'une dizaine d'espaces qu'elle loue à des professionnels de la restauration ou de monde viticole. Ainsi ce sont ces activités du club sous toutes ses dimensions qui ont participé depuis de nombreuses années à l'équilibre de son activité, voire à la réalisation historiquement de résultats excédentaires.

Les recettes de la billetterie (abonnements et places) augmentent sous l'effet de l'évolution des tarifs, et ce malgré la stagnation du nombre de spectateurs. Toutefois, les charges ont progressé plus rapidement, notamment sur 2023.

tableau 8: les différents produits de l'association

	2019	2020	2021	2022	2023
Billetterie	620 635	80	366 638	665 689	655 480
Stands tenus par le CTV	88 580	0	8 758	61 184	75 727
Location de stands	13 600			28 150	33 000
Ventes diverses					23 666
Divers	69 854	1 183	23 239	32 595	24 388
Autres	40 656	617	17 023	18 034	4 042
Subventions d'exploitation		29 483	81 841	3 012	5 500
Collectes		448	24	417	417
Autres produits	20	110		67	7
Reprise sur amortissements			5 973	10 803	0
Total des produits d'exploitation	833 345	31 921	503 496	819 951	822 227

Source : CRC, à partir des comptes annuels du CTV

Les charges d'exploitation, pour leur part, se composent à 70 % de l'achat des taureaux et de la rémunération des toreros. Le prix des taureaux varie en fonction de ses caractéristiques propres, de la qualité de l'élevage (*ganaderias*) dont il est issu mais également des choix de programmation. Les taureaux sont achetés essentiellement en Espagne sauf pendant la période COVID pendant laquelle un élevage français a été sollicité contribuant ainsi à une diminution des coûts.

11 à 18 toreros et novilleros sont présentés chaque année dans les corridas et novilladas. Leur rémunération représente un coût moyen annuel de 204 570 € (hors période COVID).

Les contrats liés aux prestations des toreros et des novilleros sont établis selon le modèle préconisé par l'UVTF sur la base de la convention collective taurine espagnole. Les montants sont fixés avant la date des prestations et peuvent, pour un nombre marginal de toreros évoluer en fonction du nombre de spectateurs présents dans les arènes. Les honoraires perçus sont nets de charges sociales (notamment les sécurités sociales française et espagnole). Les cachets sont hétérogènes. Ils varient de 710 € à 5 788 € pour les novilleros et de 10 399 à 48 593 € pour les toreros.

Les cachets (nets de charge²³) de novilleros et toreros sont partagés avec leurs équipes (la cuadrilla) généralement composées de deux picadors (sauf pour les novilladas non piquées), trois *banderillos* et un garçon d'épée. Les cachets de novilleros varient en fonction du type de novilladas, les non piquées étant les moins rémunérées. Les cachets des toreros les plus élevés sont perçus pour les corridas « *mano a mano* », chacun des deux toreros présents toréant trois taureaux contre deux pour les autres types de corridas.

2.1.2. Des réserves historiques qui couvrent le déficit

Le bilan de l'association fait état de fonds associatifs avec droit de reprise d'un montant de 1,7 M€, il s'agit en réalité de réserves cumulées au titre d'années anciennes et incorrectement comptabilisées. Durant les années 1980-1990, les spectacles de corridas dégageaient des résultats excédentaires significatifs, et cette période d'activité vaste a permis la création de ces réserves.

Le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif indique que « *les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par le bénéficiaire. [...] une convention d'apport fixe les conditions et les modalités de reprise du bien* ». Ces excédents cumulés auraient dû abonder un compte de report à nouveau ou de réserves (obligatoires, statutaires, règlementées ou libres) selon le choix de l'assemblée générale. L'association doit veiller à se mettre en conformité avec la nomenclature comptable.

²³ Les charges sont liées aux régimes de sécurité sociales français et espagnol (le cas échéant), une retenue de 15 % calculée sur la base des honoraires des impôts sur le revenu en Espagne (IRPF))

tableau 9: bilan de l'association (en €)

	2019	2020	2021	2022	2023
PASSIF	1 665 164	1 596 562	1 665 705	1 725 367	1 695 528
<i>Dont Résultat</i>	4 387	-51 733	60 696	67 943	-29 665
<i>Dont Fonds associatifs avec droit de reprise (Apports)</i>	1 630 423	1 634 810	1 583 076	1 643 773	1 711 717
<i>Dont Dettes</i>	30 353	13 485	21 932	13 650	13 475
ACTIF	1 665 164	1 596 562	1 665 705	1 725 367	1 695 528
<i>Dont valeurs mobilières de placement</i>	971 386	971 386	971 386	971 386	1 020 713
<i>Dont disponibilités</i>	386 014	316 883	407 463	493 900	456 019
Total bilan	1 665 164	1 596 562	1 665 705	1 725 367	1 695 528

Sources : CRC, à partir des comptes annuels de l'association

2.1.3. Un soutien public limité

Les soutiens publics représentent 1 % des produits de l'association (hors période COVID où le CTV a bénéficié du Fonds national de solidarité.²⁴). Ils reposent essentiellement sur une subvention annuelle du département du Gers et d'une aide en nature et en matériel de la commune.

tableau 10: les soutiens publics (en €)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Subventions CD du Gers	5 500	1 500	2 500	5 500	5 500	20 500
Aides de l'État (COVID)		20 000	74 724			94 724
Aides de la commune						
dont aides en nature	2 494	0	2 146	3 448	2 494	10 582
dont aides en matériel	461	0	477	708	1 005	2 651
Total soutiens publics	8 455	21 500	79 847	9 656	8 999	128 457

Source : CRC, à partir des comptes annuels du club taurin vicois

Le département, au titre de la promotion de son territoire et dans le cadre d'un partenariat de communication attribue, chaque année une subvention au club taurin vicois en tant que « structures relevant des filières agrotouristiques dans le domaine de l'élevage ». Pour autant le club taurin vicois achète essentiellement ses taureaux en Espagne. En contrepartie de cette subvention, le département bénéficie d'une trentaine de places pour les corridas et d'une dizaine de places au restaurant gastronomique tenu par l'association.

2.2. La féria communale, une manifestation payante

2.2.1. Des festivités de Pentecôte porteuses de recettes

La commune organise et porte la feria, cette dernière étant payante, elle isole cette activité dans un budget annexe « festivités ». Ce dernier regroupe les dépenses et recettes des deux événements majeurs de la commune (Pentecôtavic et Tempo Latina) et quelques autres

²⁴ Le fonds de solidarité est un dispositif d'aide mis en place par l'État afin d'aider en urgence les entreprises affectées par la crise sanitaire du Covid-19 principalement en 2020 et en 2021. Au total, cette aide représente un montant de 40,9 milliards d'euros.

manifestations municipales de moindre importance. Tempo Latina est un festival international de musique afro-cubaine et latine se déroulant sur quatre jours en juillet. La part du budget consacrée à la Féria représente plus de 90 % du budget annexe.

La Féria génère un résultat légèrement excédentaire en 2019 (12 887€) comme en 2024 (28 093€). L'année 2022, avec une fréquentation moindre en sortie de crise sanitaire, tout comme l'année 2023, marquée par des écritures comptables de régularisation ne sont pas représentatives.

tableau 11: Recettes et dépenses de fonctionnement de la Féria (en euros, HT)

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des recettes Féria	400 277	Période COVID –		345 157	587 329
Montant des dépenses Féria	387 390			401 333	452 694
Résultat de l'activité Féria	12 887			-56 176	134 635

Source : A partir des comptes de gestion de la Commune

2.2.2. Une fréquentation soutenue, qui se maintient dans la durée

À Vic-Fezensac sont accueillis en moyenne 40 000 visiteurs lors de la feria de Pentecôte et 20 000 aficionados. L'attractivité de la feria excède celle de la corrida, de nombreux visiteurs se déplaçant uniquement pour la feria. Par contre la présence des aficionados participe à l'attractivité de la feria, manifestation accolée.

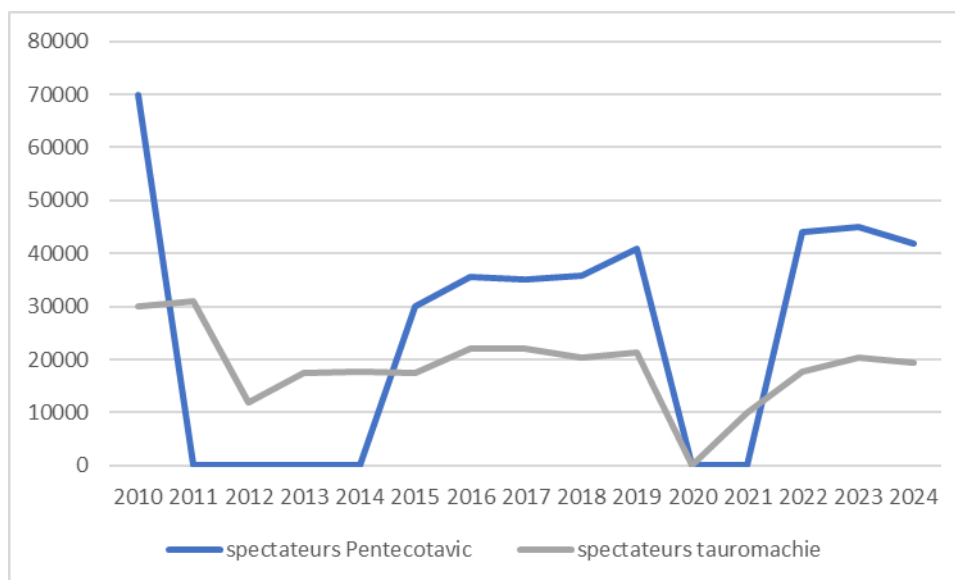
La fréquentation de la feria Pentecôtavie augmente légèrement (+5 %) sur la période alors que le nombre de spectateurs des corridas stagne voire baisse légèrement (-1 %). Cette stagnation du volume du public a plusieurs causes partagées par la commune et les organisateurs. Ils évoquent de manière structurelle, à la fois le vieillissement du public d'habitues associé à un faible renouvellement de ce même public, et de manière conjoncturelle des conditions météorologiques moins clémentes lors des printemps 2023 et 2024.

tableau 12: le public accueilli lors de Pentecôtavie

(en €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation 2019-2024
Pentecôtavie	39 796	-	-	37 674	44 858	41 930	5 %
dont spectateurs corridas	19 402	-	10 068	17 774	20 398	19 282	-1 %

Source : CRC, à partir des données de la commune et de l'observatoire économique du Gers

Le nombre de spectateurs présents lors des corridas n'est pas directement lié à l'affluence constatée pendant la feria. Quand Pentecôtavie est organisé, la fréquentation des spectacles de corridas augmente mais dans une faible mesure.

graphique 1: affluence aux spectacles de tauromachie et à Pentecôtavic (2010 – 2024)

Source : CRC, à partir des données de l'observatoire économique du Gers

Si l'affluence des spectateurs de Pentecôtavic sur le territoire est avérée, aucune étude récente ne permet par contre d'apprécier l'importance des retombées économiques sur la commune.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les corridas vicoises ne bénéficient que d'un très faible soutien financier public (1 %). Pendant de nombreuses années, l'association du club taurin s'appuyant sur ses recettes de billetterie et ses activités annexes de tenue de bodegas et de stands a financé les corridas, tout en constituant des réserves significatives (1.7 M€). Toutefois, depuis 2023, la fréquentation stagne, le public âgé, ne se renouvelle pas suffisamment, ainsi, malgré une hausse de ses tarifs, il doit puiser dans ses réserves pour absorber les récents déficits d'exploitation. Le modèle économique de l'association pourrait être fragilisé à terme, et avec lui celui du financement des arènes et de leur réhabilitation.

A l'inverse de la corrida, la Féria est portée par la collectivité, mais grâce à l'instauration d'un droit d'entrée, celle-ci a peu d'impact sur les finances de la collectivité. Elle attire un public nombreux sur le territoire communal mais le niveau de retombées économiques tant de la corrida que de la Féria est difficile à évaluer.

ANNEXES

annexe 1: les principaux combats ou courses tauromachiques comprenant ou non une mise à mort du taureau	27
annexe 2 : glossaire de la tauromachie	28
annexe 3 : liste des abréviations	31
annexe 4 : les autres structures utilisatrices des arènes	32
annexe 5 : détail des prestations des toreros et novilleros.....	34

annexe 1: les principaux combats ou courses tauromachiques comprenant ou non une mise à mort du taureau

Avec mise à mort du taureau	Sans mise à mort du taureau
Corrida de toros : combat de matadors de toros avec un taureau de combat âgé d'au moins 4 ans et moins de 6 ans.	Course camarguaise : sport consistant pour les raseteurs à tenter de décrocher une cocarde accrochée entre les deux cornes du taureau, puis deux glands accrochés chacun à une corne, enfin deux ficelles, entourant chacune l'une des cornes.
Novilladas avec picadors : combat de matadors débutant (novillero n'ayant pas encore pris « l'alternative »*) avec picadors avec un taureau de moins de 3 ans.	Course landaise : sport consistant pour les « écarteurs » ou les « sauteurs » à défier une vache et à faire des sauts au-dessus ou des écarts à son passage.
Novilladas sans picadors : novilladas dans lesquelles sont combattus par des matadors débutants des taureaux de 2 à 3 ans sans que ces derniers ne soient piqués	Taureau-piscine : Jeu consistant à lâcher une vachette camarguaise ou landaise aux cornes emboulées dans une arène et de se livrer à des jeux avec elle.
Corrida de rejón : forme de corrida dans laquelle le taureau est combattu par un cavalier, le rejoneador.	Abrivado : historiquement, lâcher traditionnel de taureaux que des cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient des pâturages vers l'arène ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville.
Corrida mixte : Combinaison de rejoneo (à cheval) et de corrida à pied, avec mise à mort du taureau.	Encierro : événement où des taureaux sont lâchés dans les rues d'une ville ou d'un village
Bolsin : Compétition entre des aspirants toreros qui affrontent de jeunes toros.	La bandido historiquement et à l'inverse de l'abrivado, les cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient le retour des taureaux des arènes aux pâturages ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville
	La gaze (ou gase) est la traversée à la nage d'un cours d'eau par des taureaux accompagnés de gardians à cheval.
	Corrida portugaise ou "touradas" : des cavaliers vêtus en habit de marquis du XVIII ^e siècle affrontent les taureaux de combat. La mise à mort du taureau ne se fait toutefois pas en public.
	Recortes : spectacle où les participants, appelés recortadores, doivent éviter les charges du taureau en effectuant des mouvements acrobatiques et des figures spectaculaires.
	Becerradas : spectacles taurins où des jeunes taureaux, appelés becerros, sont affrontés par des novilleros ou des jeunes professionnels. De manière générale, les becerradas ne visent pas à tuer le taureau.

Source : CRC

annexe 2 : glossaire de la tauromachie

Abrivado : historiquement, lâcher traditionnel de taureaux que des cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient des pâturages vers l'arène ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville

Aficionado : Amateur, passionné et connaisseur de corrida.

Alternative : cérémonie se déroulant lors d'une corrida et au cours de laquelle un novillero devient matador de toros.

Apoderado : Représentant ou manager d'un torero, chargé de la gestion de sa carrière.

Banderilles : bâtons d'environ 80 cm de long, terminés par un harpon et recouverts de papier de couleur, plantés dans le morrillo, masse musculaire située à la base du cou, lors du deuxième tercio.

Banderillero : torero chargé de « poser », « planter » ou « clouer » les banderilles dans le dos du taureau.

Bandido : historiquement et à l'inverse de l'abrivado, les cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient le retour des taureaux des arènes aux pâturages ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville

Becerrada : spectacles taurins où des jeunes taureaux, appelés becerros, sont affrontés par des novilleros ou des jeunes professionnels. De manière générale, les becerradas ne visent pas à tuer le taureau.

Bolsin : Compétition entre des aspirants toreros qui affrontent de jeunes toros.

Bouvine : Désigne tout ce qui a trait aux traditions camarguaises autour du taureau et du cheval de Camargue.

Cartel : groupe de toreros (ou matadors) qui se regroupent pour se produire ensemble lors d'une corrida.

Corrida : spectacle traditionnel de tauromachie d'origine espagnole, dans lequel un torero (ou matador) affronte et met à mort un taureau de combat dans une arène.

Corrida de rejón : corrida dans laquelle le taureau est combattu par un cavalier, le rejoneador.

Course camarguaise : forme de tauromachie pratiquée en Camargue, dont le but des participants, appelés "raseteurs", est de récupérer des attributs (cocarde, ficelle, gland) fixés sur le taureau, sans lui faire de mal.

Course landaise : forme de tauromachie pratiquée dans le sud-ouest de la France, notamment dans les Landes. Le spectacle implique des écarteurs et des sauteurs qui affrontent des vaches, souvent de race "brava", dans une arène. Dans cette course, le taureau n'est pas mis à mort.

Course portugaise : Forme de corrida à cheval, la mise à mort du taureau ne se fait toutefois pas en public.

Cuadrilla : terme désignant l'équipe de toreros placés sous les ordres du matador et qui affrontent, à pied ou à cheval, le taureau. Il comprend généralement le matador (ou torero), des banderilleros, des picador et le valet d'épées.

Descabello : coup de grâce donné au taureau à l'aide du verdugo, épée spéciale

Empresa : direction de l'arène, organisateur de corridas

Encierro : événement où des taureaux sont lâchés dans les rues d'une ville ou d'un village

Estocade : coup d'épée par lequel le matador met à mort le taureau

Faena : troisième tercio, au cours duquel le matador affronte le taureau avec muleta et épée.

Fête taurine : fête populaire durant laquelle les manifestations proposées sont centrées sur le taureau.

Féria : Fête populaire organisée dans des villes du sud de la France et en Espagne, qui inclut généralement des manifestations taurines mais ne se limite pas à cela. Elle inclut également des animations culturelles et festives, des bodegas et des stands de foire.

Ganadería : Élevage spécialisé dans la production de taureaux de combat.

Lidia : Combat ou technique employée par le matador pour dominer et combattre le taureau.

Manade : exploitation agricole dédiée à l'élevage de taureaux de race camarguaise.

Mano a mano : corrida au cours de laquelle deux matadors combattent six taureaux

Matador : personnage central de la corrida, chef de la cuadrilla, réalisant la faena et chargé de tuer le taureau.

Novillada : spectacle de tauromachie dans lequel les taureaux sont affrontés par des novilleros, c'est-à-dire des toreros en phase de formation qui n'ont pas encore atteint le statut de matador confirmé.

Novillero : matador débutant, n'ayant pas encore reçu l'alternative

Novillo : jeune taureau âgé de deux à trois ans (syn. utrero), lidié dans les novilladas

Paseo : défilé d'ouverture d'une corrida ou novillada

Peña : association d'aficionados

Picador : cavalier dont le rôle consiste à piquer avec une lance les muscles de l'épaule du taureau lors du premier tercio.

Pique : action de piquer le taureau et instrument utilisé pour piquer

Puntilla : désigne le poignard à lame courte et large utilisé par le puntillero pour achever le taureau après l'estocade (éventuellement suivie du descabello). La puntilla est plantée entre la base du crâne et le début de la colonne vertébrale de l'animal, afin de détruire le cervelet.

Recortes : spectacle où les participants, appelés recortadores, doivent éviter les charges du taureau en effectuant des mouvements acrobatiques et des figures spectaculaires.

Rejón : sorte de javelot avec lequel le rejoneador travaille et estoque le taureau lors d'une corrida de rejón

Temporada : saison des corridas ; en Europe, la temporada taurine commence en mars et s'achève en octobre.

Tercio : nom générique de chacun des trois actes de la corrida

Trophée : récompense qui peut être accordée par la présidence au matador si la faena est satisfaisante : une oreille si le public en manifeste le souhait (en agitant notamment un mouchoir blanc), deux oreilles ou les deux oreilles et la queue, sur le seul jugement du président. Le trophée est remis immédiatement à la fin de chaque combat

annexe 3 : liste des abréviations

AFAP	Association française d'aficionados praticos
BAC	Brigade anticriminalité
BOAMP	Bulletin Officiel des Annonces des Marchés publics
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CFT	Centre français de tauromachie
CCT	Commission communale de la tauromachie
CTEM	Commission taurine extra-municipale
DDPP	Direction départementale de protection des populations
DSP	Délégation de service public
JOUE	Journal Officiel de l'Union Européenne
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SAS	Société par Actions Simplifiées
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UVTF	Union des villes taurines de France

annexe 4 : les autres structures utilisatrices des arènes

Type de structure organisatrice		Evènements organisés dans les arènes	
Association	Comité de la Foire aux chevaux	Manifestation Festcheval	10-août-19
Association	Les clignotants	Tournoi de foot vétéran	21-22 sept 19
Association	Chevaux et passions du Sud	Spectacle équestre	21-août-20
Association	Chevaux et passions du Sud	Spectacle équestre	21-août-21
Association	Les clignotants	Tournoi de foot vétéran	25-26 sept 21
Association	Chevaux et passions du Sud	Spectacle équestre	18-août-22
Association	El Callejon	course landaise	18-sept-22
Association	Les clignotants	Tournoi de foot vétéran	10-11 sept 22
Métropole	Toulouse métropole	séminaire direction - ville et métropole de Toulouse	22-23 sept 22
Association	UAV Basket	Tournoi de basket (3x3)	24-26 juin 22
Association	Ecole de musique d'Artagnan	concert de fin d'année des 3 écoles	16-juin-23
Association	Les clignotants	Tournoi de foot vétéran	23-24 sept 23
Association	UAV Basket	Tournoi de basket (3x3)	23-25 juin 23
Fédération	FDSEA du Gers et jeunes agriculteurs du Gers	concours national des fresques agricoles (Tour de France)	30 juin au 5 juillet 23

Association	Tempo Latino	journée de travail	06-avr-24
Communauté de communes	CC d'Artagnan en Fezensac	Journée d'animation du territoire	29-juin-24
Association	UAV Basket	Tournoi de basket (3x3)	17-23 juin 24
Association	Office de tourisme de Vic-Fezensac	Visite guidée des arènes	depuis juin 2016

Source : conventions d'occupation des arènes

annexe 5 : détail des prestations des toreros et novilleros

(en €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2019 - 2024
Cachets des novilleros							
montant annuel net (hors C.S. et taxes) des contrats des novilleros	12 560	-	11 382	17 393	18 845	24 469	95 %
nombre de prestation	6	-	3	3	6	6	
cachet moyen	2 093	-	3 794	5 798	3 141	4 078	95 %
cachet le plus bas	710	-	3 395	5 788	1 019	2 892	307 %
cachet le plus haut	4 600	-	3 395	5 805	5 199	6247	36 %
Cachets des toreros							
montant annuel net (hors C.S. et taxes) des contrats des toreros	168 100	-	96 227	190 411	196 995	190 407	13 %
nombre de prestation	12	-	9	11	11	12	
cachet moyen	14 008	-	10 692	17 310	17 909	15 867	13 %
cachet le plus bas	11 500	-	10 399	12 585	11 780	13 368	16 %
cachet le plus haut	18 300	-	11 048	18 615	48 593	20 279	11 %

Source : CRC, à partir des contrats des intervenants

tableau 13: coûts des taureaux et novillos

En €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2019 - 2024
Coût total taureaux	161 215	0	86 000	118 202	149 500	168 640	5 %
Nbre de taureaux (dont taureaux de réserve)	25	0	28	26	25	25	0 %
Prix unitaire maximum	8 910	0	5 500	5 592	7 000	7 642	-14 %
Prix unitaire minimum	4 000	0	2 000	3 831	3 500	1 800	-55 %
Prix moyen	6 449	0	3 071	4 546	5 980	6 746	5 %
Coût total novillos /erales	16 000	0	9 000	9 000	26 828	24 600	54 %
Nbre de novillos / erales	8	0	6	6	13	12	50 %
Prix unitaire maximum	2 500	0	1 500	1 500	2 970	2 414	-3 %
Prix unitaire minimum	1 500	0	1 500	1 500	1 015	1 540	3 %
Prix moyen	2 000	0	1 500	1 500	2 064	2 050	-1 %

Source : CRC, à partir des factures d'achat du CTV

tableau 14: contrats des toreros et novilleros

(en €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2019 - 2024
Montant annuel des contrats des novilleros	20 725	-	20 357	20 922	29 598	29 234	41 %
Montant annuel des contrats des toreros	209 700	-	139 000	225 659	245 250	226 000	8 %
Total des montant des contrats	230 425	0	159 357	246 581	274 848	255 234	11 %
Total des montants des contrats hors c. s.	180 660	0	107 609	207 804	215 840	214 876	20 %

Source : CRC, à partir des contrats des intervenants



Les publications de la chambre régionale des comptes
Occitanie

sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Chambres-regionales-des-comptes-CRC/Occitanie>

Chambre régionale des comptes Occitanie
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie-greffe@crtc.ccomptes.fr
X@crcoccitanie